

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 24 août 2026

fonction : **15**

Conseillers présents : **11**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : Mme SINDT Béatrice ; M. KIEFFER Michel ; Mme BERNARD Adeline ; M. GABRIELE Jérôme ; Mme FILET Corinne ; M. MARCELLI Noa ; Mme LANG-FENDT Céline ; M. COSYN Yves ; M. BERGER Laurent ; M. HIRTZ Thiébaud

Absente excusée : Mme SCHMIT Christelle et Mme WOLFF Elsa

Présents par procuration : M. LINSTER Nicolas donne procuration à Mme FILET Corinne
Mme SINDT Valentine donne procuration à Mme SINDT Béatrice

8 – Aménagement zone à urbaniser : devis mission maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle qu'en point N° 9 du 29 octobre 2024, il a été décidé à l'unanimité des membres présents de valider le plan du projet d'aménagement de la zone à urbaniser située section 21 parcelle 153 et de déposer le permis d'aménager qui est actuellement en cours d'instruction. Il rappelle également qu'en point N° 4 du 04 mars 2025 le conseil avait validé le devis de DTF Géotechnique pour les missions d'ingénierie géotechniques.

Pour donner suite à ce dossier il présente à présent le devis de mission de maîtrise d'œuvre de LVRD (Lorraine Voiries Réseaux Divers) 7 Rue du Château 57645 MONTROY-FLANVILLE comme suit :

Mission partie études : 14 200.00 € HT (rémunérée à l'avancement)

Option 1 : Réalisation du permis d'aménager avec prise en charge de l'architecte : 5 700.00 € HT

Option 2 : Etablissement des dossiers loi sur l'eau :

Dossier porté à connaissance pour les eaux usées : 2 850.00 € HT

Dossier déclaratif pour le EP : 2 850.00 € HT

Mission partie « Travaux » (cette mission dépendra des choix du conseil municipal) : 4% du montant de l'opération

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir devis de mission de maîtrise d'œuvre de LVRD avec les deux options proposées, et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 24 août 2026
Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20260824-0824082026-DE
Date de télétransmission : 25/08/2026
Date de réception préfecture : 25/08/2026